Mouvement Rentrée 2023 – Chefs d'établissement des écoles

Fiche 2 – Avis de cessation de fonction (retour sur un poste d'enseignant, prise de direction d'une autre école du Maine-et-Loire)

Document à retourner **par courrier électronique avant le 1er mars 2023** au Pôle RH – DDEC 49, à Fleur GOIGOUX (**f.goigoux@ec49.fr**.).

Vous veillerez à joindre à votre demande, votre **Ancienneté Générale de Service** (AGS) obtenue à partir de votre I-Professionnel.

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

École (nom et commune)	Nb de classes	Quotité horaire	Niveau de classe

☐ Vous cesserez votre fonction de chef d'établissement à la fin de l'année scolaire 2022-2023, en raison d'une **demande de réemploi en tant qu'enseignant en Maine-et-Loire (Priorité A2).**

☐ Vous cesserez votre fonction de chef d'établissement dans votre école actuelle, à la fin de l'année scolaire 2022-2023, **en raison d'une demande de mutation sur un autre poste de direction en Maine-et-Loire.**

Votre Ancienneté Générale des Services (AGS) : …….....An(s)…….…….Mois……..…..Jours

Souhaits éventuels pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Cycle :……
- Secteur : ……..
- Remarques éventuelles : ……..……..……

Fait à……le ……..……,

Signature :

*Les documents administratifs de la DDEC et les imprimés académiques de la DSDEN ou du SAGEPP sont consultables et téléchargeables sur le site **www.pourlaclasse.org**.*